

L'influence comme seul pouvoir

Les Belges ont voulu avoir un roi, mais l'ont corseté au point de ne lui laisser qu'un rôle quasiment inexistant.

Les colloques singuliers de notre roi, c'est un peu comme ceux qu'on voit dans *The Crown*. Notre monarchie belge s'est inspirée de la britannique et est aussi constamment sous tension depuis toujours... Pour la constitutionnaliste **Anne-Emmanuelle Bourgaux** (UMons et ULB), le roi est soumis à une double contrainte: son inviolabilité (nul ne peut l'attaquer) et son incapacité (il ne peut rien faire sans l'aval du Premier ministre). "On le condamne à être une sorte de potiche." À la naissance de la Belgique, on a voulu un roi pour se faire reconnaître des grandes puissances. Mais on l'a cadenassé, hanté par le spectre du despotisme.

"C'est un choix de raison. On crée une monarchie constitutionnelle, assez rare à l'époque. On ne peut pas faire tomber le roi, mais tous ses actes doivent être contresignés par un ministre, même ses discours et ses déplacements. Son pouvoir c'est celui de l'influence. Le colloque singulier intervient dans ce cadre. Il doit être secret, ce qui est très difficile à l'heure de la transparence et des réseaux sociaux. Or le secret est indispensable pour respecter l'inviolabilité et l'incapacité du roi et garder le pouvoir du côté des élus. Au lendemain des législatives, le roi est plus visible que jamais et exposé parce que le principe selon lequel tout acte du roi doit être contresigné par un ministre est face à un vide de gouvernement de plein exercice."